

**MAIRIE DE
VENERAND**

**RETRAIT DE Permis de construire
APRÈS DÉCISION DU MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

Demande déposée le 09/06/2022 Complétée le 22/07/2022

N° PC 017 462 22 P0006

Par :	Monsieur Romain SABATHE, Madame RIGAUD Audrey
Demeurant à :	47 Route de Courbiac Appartement 13, Bâtiment A 17100 SAINTES
Représenté par :	
Pour :	
Sur un terrain sis à :	LOTISSEMENT "Le bois des forts" Lot n°4

Surface de plancher :
87,19 m²

Nb de logements : 1

Nb de bâtiments : 1

Objet de la Demande :
Construction d'une maison
individuelle avec garage

Le Maire,

Vu la demande susvisée,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.421-1 et suivants et l'article L.424-5,

Vu le Permis de Construire accordé par arrêté en date du 15/09/2022,

Vu la demande de retrait du permis de construire cité en référence, reçue le 07/02/2023,

ARRETE

ARTICLE UNIQUE : L'arrêté accordant le Permis de Construire n° PC 017 462 22 P0006 en date du 15/09/2022 est retiré.

VENERAND, le 13 FEV. 2023

Le Maire

